

RAPPORT

MISSION DE SUIVI DU CONTROLE DES CENTRALES THERMIQUES SEEG



25 août au 8 septembre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to be the initials "Jr".

ABREVIATIONS

ARSEE	Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique
DGEPN	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
SEEG	Société d'Energie et d'Eau du Gabon
M3	Mètre cube
MERH	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques
SEEG	Société d'Energie et d'Eau du Gabon

SYNTHESE

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique (ARSEE) a diligenté une mission de contrôle et du suivi de la pollution environnementale des centrales thermiques de la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG).

De cette mission de contrôle et de suivi, il ressort **une pollution des sites, de manière répétée et durable constatée depuis 2018**, entraînant un **risque vital pour les populations**.

Le taux d'exécution du plan d'action de mise en conformité environnementale des sites contrôlés est estimé à 5 %.

Eu égard à l'importance du préjudice (risque vital pour les populations), de la répétition continue de l'infraction (depuis 2018) et de sa non-réparation (non-exécution du Plan mis en place par la SEEG à cet effet) nous recommandons à nouveau :

- **Les sanctions prévues à l'article 151 de la loi n°011/2023 du 19 juillet 2023 portant Réglementation du Secteur Eau en République Gabonaise ;**
- **Les sanctions prévues aux articles 149 et 150 de la loi n°007/2014 du 31 juillet 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise ;**
- **La réalisation par l'autorité concédante d'une étude (annuelle) d'impact environnemental des différents sites de production d'énergie électrique à financer par la SEEG, au nom du principe du « Pollueur-Payeur ».**

TABLE DES MATIERES

<u>ABREVIATIONS</u>	2
<u>SYNTHESE</u>	3
<u>INTRODUCTION</u>	5
<u>1. CONTEXTE</u>	6
<u>2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PRECEDENT CONTROLE.</u>	7
<u>2.1 synthèse du suivi</u>	7
<u>2.2. Suivi par localité</u>	8
<u>3. CONTROLE DES CENTRALES THERMIQUES DE MITZIC ET TCHIBANGA</u>	12
<u>ANNEXE</u>	13



INTRODUCTION

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 019/PR/2010 du 25 février 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique (ARSEE) ratifiée par la loi n°26/2010 du 27 juillet 2010, l'ARSEE a pour missions « de procéder, auprès des opérateurs aux visites des installations lui permettant de recueillir toute donnée nécessaire à l'exercice de son pouvoir de contrôle et d'investigations ».

Une mission de contrôle et du suivi de la pollution environnementale des centrales thermiques exploitées par la SEEG dans les villes d'Oyem, Minvoul, Mitzic, Medouneu, Ndjolé, Mouila, Mandji, Tchibanga et Ndindi a été effectuée.

L'objectif de cette mission était de s'assurer du respect des engagements de la SEEG en matière environnementale.

Pour mener à bien cette mission de contrôle, les préalables consistaient en :

- La préparation d'un questionnaire à l'endroit de l'opérateur ;
- La réalisation de constats sur site.

Le présent rapport comprend, outre la synthèse et l'introduction, trois (03) parties à savoir :

- Contexte ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations du précédent contrôle ;
- Contrôle des centrales thermiques de Mitzic et Tchibanga ;
- Annexe.



1. CONTEXTE

La pollution des centrales thermiques date de 2018. Elle a fait l'objet de visite en 2021 de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN), d'un cabinet extérieur (KAYAS) et de la SEEG qui ont, d'accord parties, stigmatisé les manquements.

En 2022, dans la perspective de lever progressivement les non conformités environnementales identifiées sur les sites de production thermique, la SEEG a élaboré un plan d'action.

Malgré la mise en place d'un plan d'action par la SEEG, il était utile pour le Régulateur de contrôler son application sur le terrain d'abord en juillet 2023 puis en août 2024.

Le présent Rapport est le suivi de la mise en œuvre des recommandations de notre précédente mission du 24 au 28 juillet 2023.



2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PRECEDENT CONTROLE.

2.1 synthèse du suivi

Le tableau suivant présente en synthèse (détail en pages suivantes) le suivi des recommandations de la mission de contrôle effectuée du 24 au 28 juillet 2024.

Localités	Taux d'exécution du plan d'action	Observations
Oyem	0%	Absence de programmation budgétaire
Minvoul	0%	Absence de programmation budgétaire
Medouneu	0%	Absence de programmation budgétaire
Ndjolé	26%	Absence de programmation budgétaire
Mandji	10%	Absence de programmation budgétaire
Mouila	0%	Absence de programmation budgétaire
Ndindi	0%	Absence de programmation budgétaire
Global	5%	

Le taux de mise en œuvre des recommandations est de 5% en raison de l'absence de la programmation budgétaire de ces travaux.

Nous recommandons d'inclure ces travaux dans les budgets annuels de la SEEG.



2.2. Suivi par localité

Plan Action Oyem	Taux de réalisation
Finalisation travaux séparateur +circuit de collecte	0%
Construction piège à hydrocarbures à l'exutoire	0 %
Finalisation travaux local de stockage de déchets	0 %
Achats matériels de prévention de la pollution	0 %
Création d'un circuit séparatif eaux de ruissellement et effluents huileux	0 %
Fourniture de bacs pour stockage filtres et chiffons	0%
Remettre en service le circuit de vidange automatique	0%
Dépollution du site et du lac	0%

Le taux d'exécution du plan d'action à Oyem est estimé à 0 %.

Plan Action Minvoul	Taux de réalisation
Construction d'un séparateur +circuit de collecte	0%
Construction aire de dépotage	0%
Construction bassin de rétention de 50 m3 de combustible	0%
Construction local de stockage de déchets	0%
Fourniture et installation Cuve huiles usées de 5m3, chiffons et égouttoir	0%
Remettre en service le circuit de vidange automatique	0%
Achats matériels de prévention de la pollution	0%
Dépollution du site	0%

Le taux d'exécution du plan d'action à Minvoul est estimé à 0 % .

Plan Action Medouneu	Taux de réalisation
Construction d'un bac de rétention de 20 m3 Cuve Gasoil	0%
Aménagement aire de dépotage	0%
Fourniture et installation cuve HU de 10m3	

+égouttoir des filtres	
Construction local de stockage des déchets	0%
Achats matériels de prévention de la pollution	
Mettre en place un circuit de vidange automatique	

Le taux d'exécution du plan d'action a Medouneu est estimé à 0%

Plan Action Ndjolé	Taux de réalisation
Réhabilitation séparateur +circuit de collecte	0%
Dépollution du site	60%
Réhabilitation aire de dépotage	0%
Mise en conformité du bac de rétention stockage de combustible	0%
Aménagement local de stockage de déchets	0%
Remettre en service le circuit de vidange automatique	0%
Créer un circuit séparatif eaux de ruissellement et effluents huileux	100%
Fourniture de bacs pour stockage filtres et chiffons	40%
Achats matériels de prévention de la pollution	60%
Aménagement d'une plateforme pour les groupes secours	0%

Le taux d'exécution du plan d'action à Ndjolé est estimé à 26%.

Plan Action Mandji	Taux de réalisation
Réhabilitation séparateur +circuit de collecte	0%
Dépollution du site	80 %
Achats matériels de prévention de la pollution	20%
Aménagement d'une plateforme pour exploitation des groupes de secours	0%
Fourniture cuve huiles usées de 5m3 et bacs pour stockage filtres et chiffons	0%
Construction d'un bassin de rétention pour les cuves de combustible	0%

Aménagement plateforme + rétention cuves journalières	0%
Construction local de stockage de déchets	0%
Mise en conformité aire de dépotage	0%
Mise en place d'un circuit de vidange automatique	0%

Le taux d'exécution du plan d'action à Mandji est estimé à 10 %.

Plan Action Mouila	Taux de réalisation
Réhabilitation séparateur +circuit de collecte	0%
Mise en conformité du bac de rétention stockage de combustible	0%
Aménagement d'une plateforme pour les groupes secours	0%
Création d'un circuit séparatif eaux de ruissellement et effluents huileux	0%
Aménagement local de stockage de déchets	0%
Fourniture de bacs pour stockage filtres et chiffons	0%
Achats matériels de prévention de la pollution	0 %
Remettre en service le circuit de vidange automatique	0%
Dépollution du site	0%

Le taux d'exécution du plan d'action à Mouila est estimé à 0%

Plan Action Ndindi	Taux de réalisation
Réhabilitation séparateur +circuit de collecte	0%
Dépollution du site	0%
Aménagement local de stockage de déchets	0%
Fourniture égouttoir des filtres usagés	0%
Achats matériels de prévention de la pollution	0 %
Mise en place d'un circuit de vidange automatique	0%
Dépollution du site	0%

Le taux d'exécution du plan d'action à Ndindi est estimé à 0%.

3. CONTROLE DES CENTRALES THERMIQUES DE MITZIC ET TCHIBANGA

Le tableau suivant présente les résultats du contrôle des centrales thermiques de Mitzic et Tchibanga en matière environnementale.

Centrale	Constat	Impact	Recommandation
MITZIC	<ul style="list-style-type: none">• La présence de séparateur non fonctionnel ;• L'absence d'un circuit séparatif eaux de ruissellement et effluents huileux ;• L'absence de bacs pour le stockage de filtres et chiffons ;• L'absence du circuit de vidange automatique ;• Le déversement d'huiles usagées sur les sols ;	Pollution du site de la centrale	Respect du plan d'action de mise en conformité environnementale

	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'un local de stockage des déchets ; 		
Tchibanga	<ul style="list-style-type: none"> • La construction en cours d'un nouveau séparateur ; • La construction en cours du circuit de collecte ; • L'absence d'un circuit séparatif eaux de ruissellement et effluents huileux ; • L'absence de bacs pour le stockage de filtres et chiffons ; • L'absence du circuit de vidange automatique ; • Le Déversement d'huiles usagées sur les sols ; • La construction en cours d'un local de stockage des déchets ; • L'absence d'égouttoir de filtres usagés ; 	Pollution du site de la centrale	Respect du plan d'action de mise en conformité environnementale

ANNEXE

OYEM

B



Pollution du site



Absence de piège à hydrocarbure à l'exutoire



Absence de circuit séparatif eaux/huiles

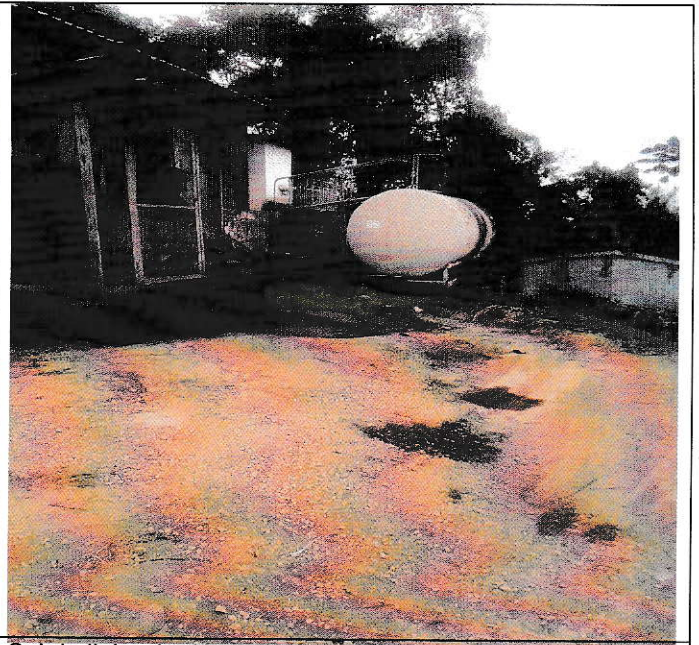


Séparateur non fonctionnel

MINVOUL



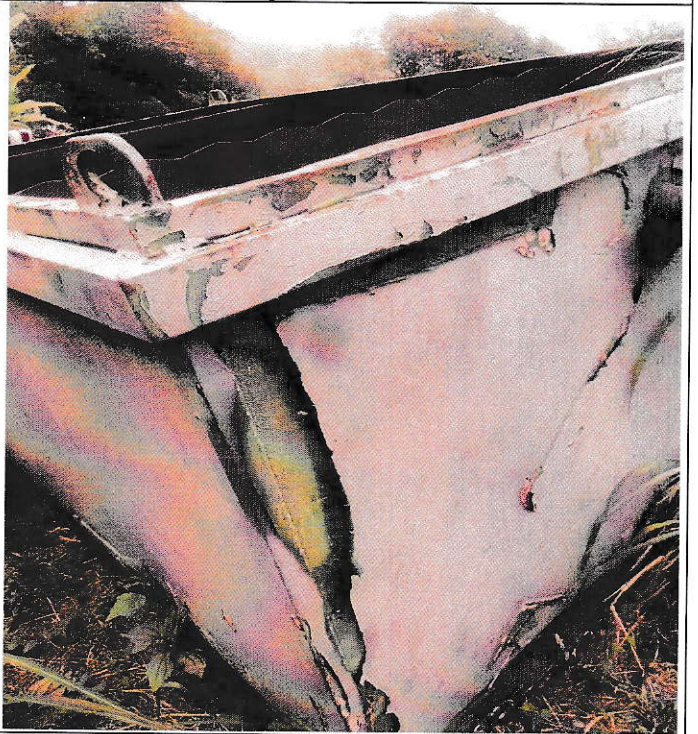
Pollution du site



Sol de l'aire de dépotage instable



Absence de local de stockage des déchets



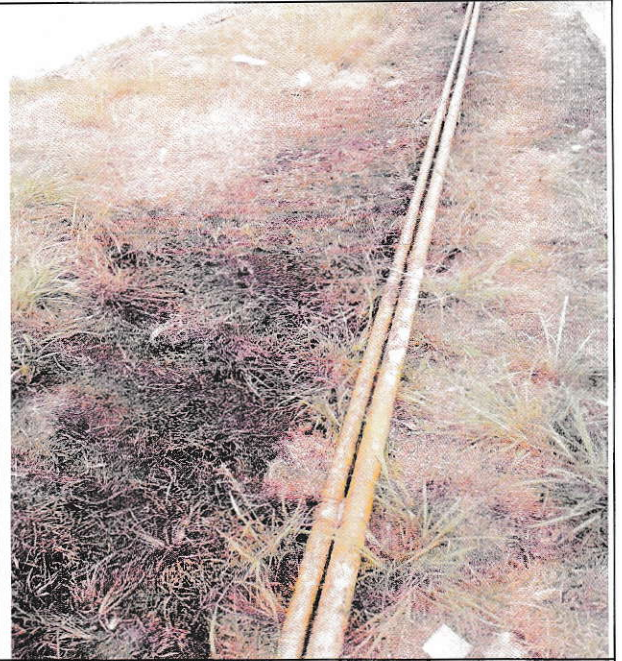
Séparateur non fonctionnel

A

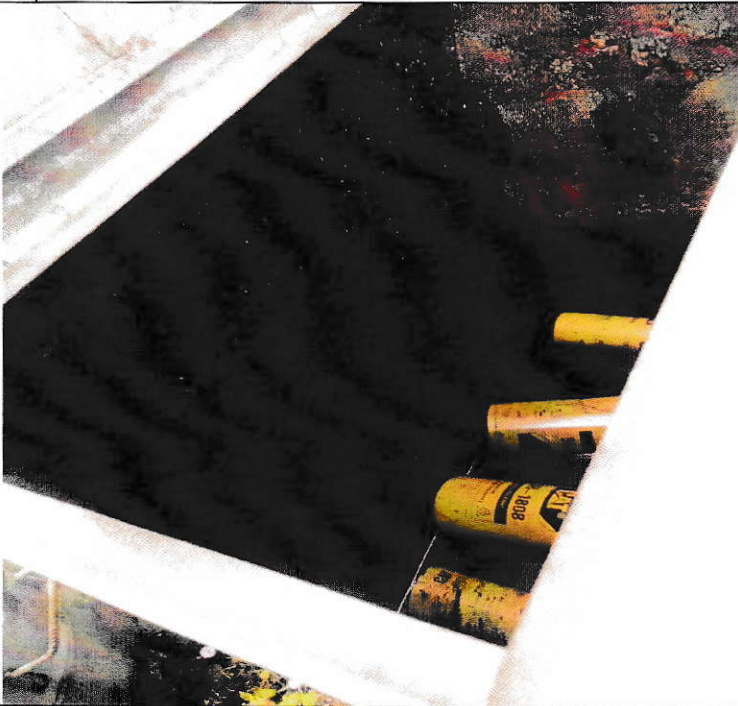
MITZIC



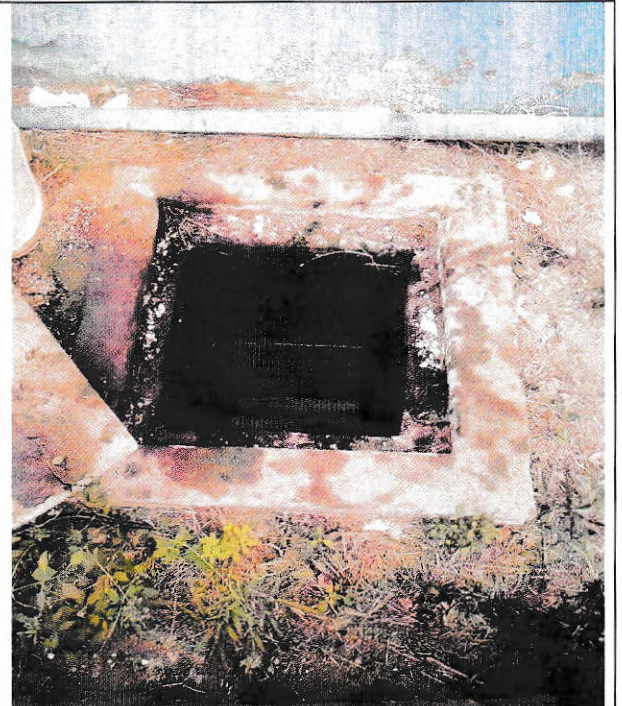
Séparateur non fonctionnel



Pollution du site



Absence de local de stockage des déchets



Absence de circuit séparatif eaux/huiles

MEDOUNEU



Route d'accès à la centrale bloquée

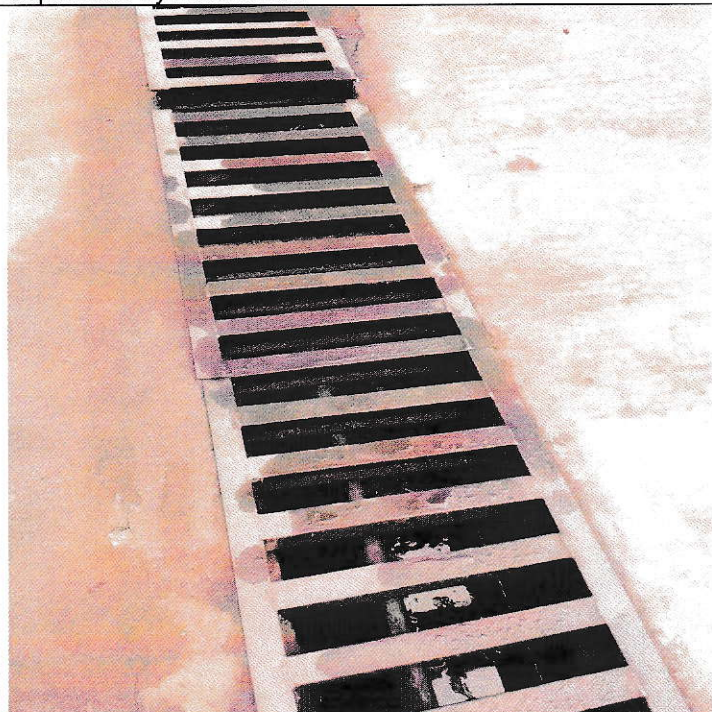
[Handwritten signature]



Séparateur hydrocarbures



Bac de rétention stockage de combustible

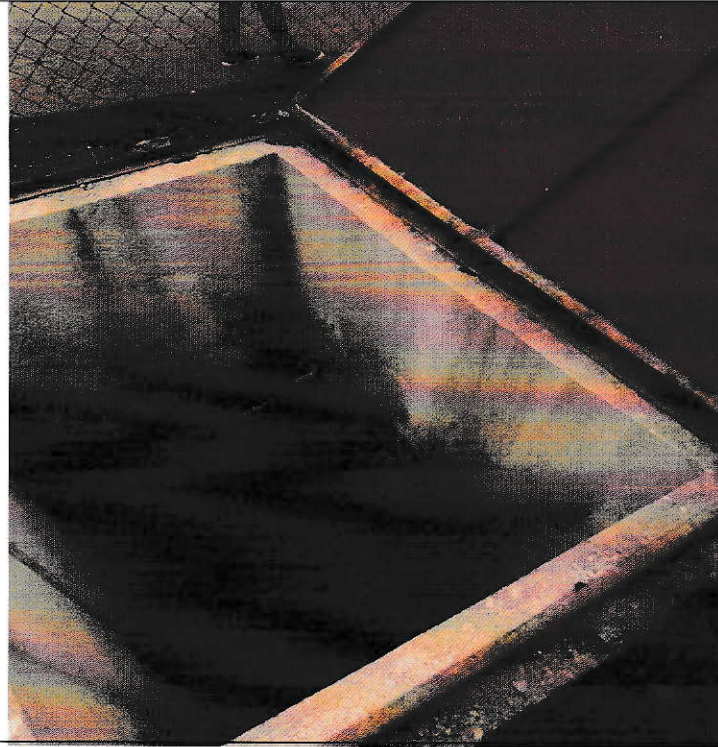


Absence de circuit séparatif eaux/huiles

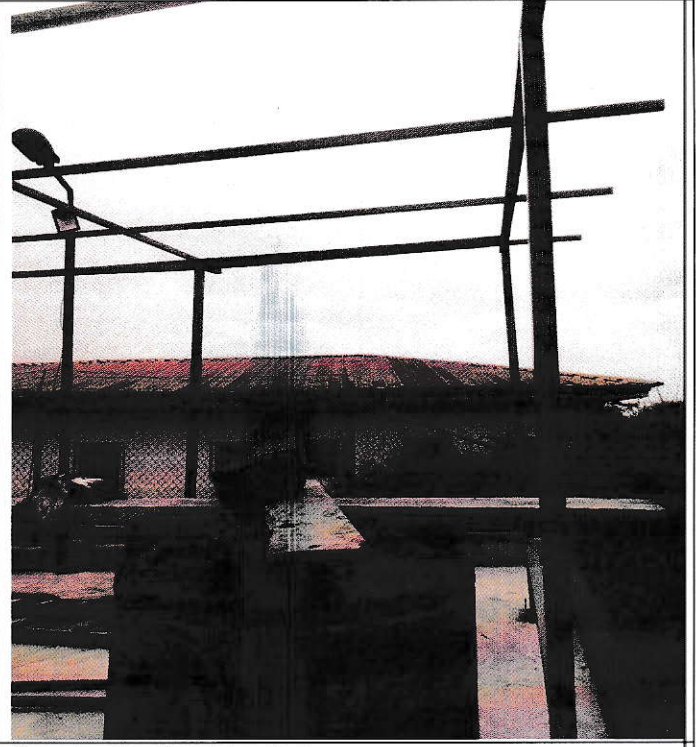


Stockage des déchets

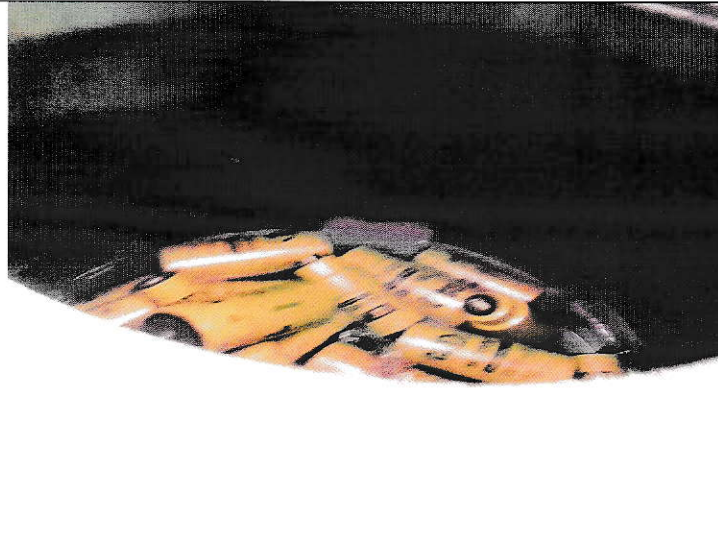
TCHIBANGA



Construction séparateur



Construction local de stockage

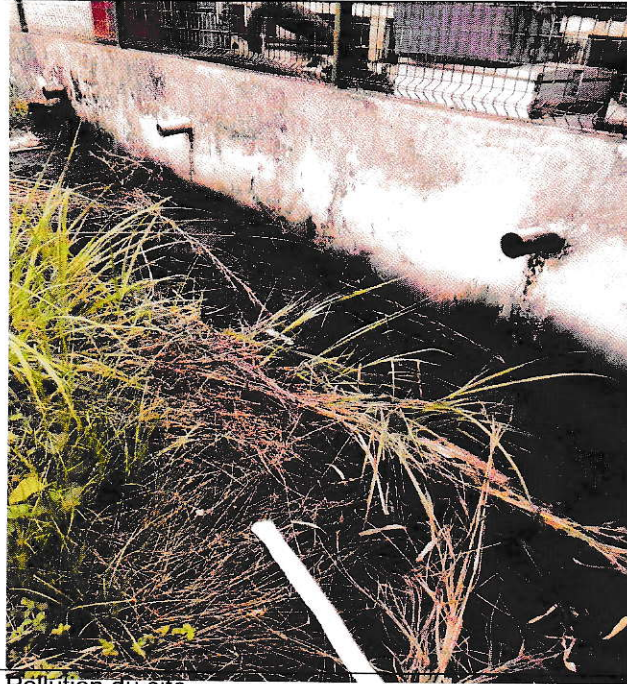


Stockage des déchets



Absence d'un circuit séparatif eaux/huiles

NDINDI



Pollution du site



Absence de local de stockage des déchets



Séparateur à réhabiliter



Circuit de collecte à réhabiliter

Handwritten signature or mark in blue ink.